

Lausanne, le 1er juillet 2025

Communiqué de presse

Entrée en vigueur de la loi sur la mendicité

Mendicité : des adaptations légales bienvenues pour renforcer la sécurité et l'attractivité des centres urbains.

C'est aujourd'hui qu'entre en vigueur la révision de la Loi pénale vaudoise, telle que voulue par le Grand Conseil le 1er octobre dernier.

Attaquées à la Cour constitutionnelle pour atteinte aux droits fondamentaux, ces modifications relatives à la mendicité ont été confirmées suite au rejet du recours.

Dès aujourd'hui, il est donc interdit de pratiquer une mendicité intrusive, agressive, déloyale ou trompeuse. De même, plusieurs lieux sont désormais des zones interdites à la mendicité: il s'agit notamment des arrêts de transports publics et de l'intérieur des véhicules qui les desservent, des marchés, des files d'attente d'établissements qui vendent des mets ou des boissons à l'emporter, des terrasses et des entrées d'immeubles dans lesquels on habite ou on travaille, entre autres.

Le PLR s'est particulièrement engagé dans ce débat, suite au dépôt d'un postulat par la présidente et députée Florence Bettschart-Narbel demandant que la loi soit rédigée de telle sorte à être conforme à la CEDH.

Les modifications de ce jour permettent ainsi de garantir une meilleure sécurité dans l'espace public et une meilleure protection des citoyennes et des citoyens contre les demandes intrusives. En outre, elles améliorent l'attractivité de notre Canton, en permettant aux commerçantes et aux commerçants de ne plus être importunés. De plus, le tourisme en ressort gagnant. Enfin, les modifications sont conformes au droit supérieur.

Notre parti sera dès lors attentif à la mise en application de ces nouvelles dispositions par les communes et ne manquera pas d'intervenir au Parlement vaudois si besoin afin de garantir la sécurité, le bien-être et les conditions de travail de toutes et tous.

Contacts :

Florence Bettschart-Narbel, présidente du PLR Vaud, députée, 076 347 08 87

Nicolas Suter, chef du groupe PLR au Grand Conseil, député, 076 559 00 71

Jérôme Thuillard, Secrétaire général, 021 323 72 78